

COMPTE RENDU PRESSE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le onze mai à 18h30, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le cinq mai deux mil vingt-six, se sont réunis sous la Présidence de Christophe MONNIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 15

**1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 avril 2026.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés:

- APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 28 avril 2026.

**2- Vote du Budget Primitif communal 2026.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés:

- ADOPTE le Budget Primitif 2026 de la commune.

Celui-ci s'équilibre comme suit :

➤ <u>Section de fonctionnement :</u>	
↵ Dépenses :	1 276 000 €
↵ Recettes :	1 276 700 €
➤ <u>Section d'investissement :</u>	
↵ Dépenses :	2 164 100 €
↵ Recettes :	2 164 100 €

**3- Vote des Budgets Primitifs annexes 2026.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés:

- ADOPTE l'ensemble des Budgets Primitifs annexes 2026.

Ils s'équilibrent comme suit :

**Restaurant 2026 :**

➤ <u>Section de fonctionnement :</u>	
↵ Dépenses :	12 598,85 €
↵ Recettes :	12 598,85 €
➤ <u>Section d'investissement :</u>	
↵ Dépenses :	20 470,22 €
↵ Recettes :	20 470,22 €

**Cellules commerciales/services au lotissement « Le Bellevend » 2026 :**

➤ <u>Section de fonctionnement :</u>	
↵ Dépenses :	11 700 €
↵ Recettes :	11 700 €
➤ <u>Section d'investissement :</u>	
↵ Dépenses :	87 149,91 €
↵ Recettes :	87 149,91 €

**Lotissement « Le Douviou » 2026 :**

➤ <u>Section de fonctionnement :</u>	
↵ Dépenses :	13 073 €
↵ Recettes :	13 073 €
➤ <u>Section d'investissement :</u>	
↵ Dépenses :	0 €
↵ Recettes :	0 €

**Immeuble communal 21 Rue des Ecoles 2026 :**

➤ <u>Section de fonctionnement :</u>	
↵ Dépenses :	23 082,15 €
↵ Recettes :	23 082,15 €

➤ Section d'investissement :

↳ Dépenses :	18 000 €
↳ Recettes :	18 000 €

**4- Renouvellement de la commission communale des impôts directs – Désignation des commissaires.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE les propositions faites par M. le Maire quant à la composition de la commission communale des impôts directs tout en rappelant que le choix définitif des six commissaires titulaires et des six commissaires suppléants appartient au directeur des services fiscaux.